



Tarifs saison 2023 - 2024 (à compter du 1/09/2023)

1. Sorties

- sorties ordinaires : **18 €**
- enfants et étudiants : **9 €**
- sortie exceptionnelle : fixé au cas par cas suivant la distance.

Attention : toute inscription après le mercredi soir aura un **surcoût de 1 €**.

2. Adhésion au club

Adhésion au Club : **28 €** (par **adulte**) et 14 € pour les **adolescents** (- 18 ans). Elle est valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Adhésion familiale : 56 € quel que soit le nombre d'enfants (voir tableau récapitulatif ci-dessous).

3. FFRandonnée : Adhésion et Assurances

La licence FFRandonnée et l'assurance FFRandonnée sont **obligatoires**. Cette dernière couvre la personne et le club.

La licence est valable du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

L'assurance est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2023 pour les **nouveaux adhérents**.

Il est possible de faire deux sorties en invité, sans adhésion au club ni à la FFRandonnée. Dans ce cas, leur responsabilité civile personnelle est couverte par l'assurance du club. **Un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre est demandé lors de l'inscription.**

Trois niveaux d'assurance sont possibles :

- 1) R (Responsabilité Civile simple)
- 2) RA (Responsabilité Civile et Accidents Corporels)
- 3) MPN (Multi loisirs pleine nature ex : ski alpin, voile, vélo, canyoning, etc. lorsque ces disciplines ne sont pas pratiquées au sein ou sous couvert de la Fédération sportive qui les représente). *Obligation IMPN pour les sorties haute Montagne.*

Sauf cas exceptionnel, le niveau RA minimum est exigé car il garantit l'ensemble des risques spécifiques à la randonnée, l'IR ne couvre pas les dommages corporels et matériels.

Très important : en cas d'accident, nous rappelons que c'est à l'assuré et non pas au club de faire la déclaration dans les 10 jours ouvrés sur le site internet www.ffrandonnee.fr Rubrique Extranet>Déclarer un sinistre ou sur www.ffrandonnee@grassavoye.com Tél : 09 72 72 01 19.

Assistance rapatriement Mutuaide Assistance appeler le +33 (0) 1 45 16 84 99 et indiquer le numéro de contrat 8710

Deux modes d'assurance sont possibles :

- 1) Assurance individuelle (indice " I ")
 - 2) Assurance familiale (indice " F ")
- On a donc les combinaisons suivantes : IR, IRA, IMPN et FR, FRA, FMPN

L'assurance familiale s'applique pour **deux parents** (FR, FRA, FMPN) avec un ou plusieurs enfants. Si le 2^{ème} parent adhère, il ne paie donc que la cotisation du Club. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rendre à la permanence.

Attention : vous devez faire un chèque à l'ordre du GAM (pour l'adhésion + licence et assurance).

Possibilité de s'abonner à **Passion Rando*** au tarif de 10,00 € l'année (à ajouter au tarif Licence-Assurance)

* **Passion Rando le magazine de FFRANDONNEE**

Type assurance	Licence + assurance FFRandonnée Année 2023 - 2024	Adhésion club Année 2023 - 2024	Total Année 2023 - 2024
IR : Individuelle avec RC	31,10 €	28,00 €	59,10 €
IRA : Individuelle avec RC + AC	33,25 €	28,00 €	61,25 €
IMPN : Individuelle Multi loisirs pleine nature (RC+AC)	45,30 €	28,00 €	73,30 €
FR : Familiale avec RC. (1 ou plusieurs enfants)	61,75 €	56,00 €	117,75 €
FRA : Familiale avec RC + AC. (1 ou plusieurs enfants)	66,30 €	56,00 €	122,30 €
FMPN : Familiale Multi loisirs pleine nature avec RC+AC. (1 ou plusieurs enfants)	90,40 €	56,00 €	146,40 €